

AVIS

Dans sa séance du 16 décembre 2025 le conseil municipal de la Ville de Thônex a adopté les objets suivants :

Délibération administrative DA 2025-010 amendée: Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

le Conseil municipal décide
par 15 voix pour, 11 voix contre, 1 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de CHF 64'676'258,- aux charges et de CHF 61'752'758,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 2'923'500,-.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante :

- résultat opérationnel de CHF 2'923'500,-
- résultat extraordinaire de CHF 0,-.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 44 centimes.
3. De fixer le taux des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 100 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de CHF 11'416'688,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Délibération administrative DA 2025-022 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 975'000.- pour l'aménagement du cimetière, 2^{ème} étape

le Conseil municipal décide
par 26 voix pour, 1 abstention

1. D'accepter la réalisation de la 2^{ème} étape de l'aménagement du cimetière de Thônex situé au chemin des Cyprès, afin notamment de créer 85 nouvelles concessions funéraires et d'installer un columbarium de 96 cases destinées aux urnes.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 975'000.- destiné à financer les travaux définis sous point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 975'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7710.330 dès la fin des travaux énoncés sous point 1 qui est estimée à fin 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2 destiné au financement de ces travaux.

Pour les délibérations, le délai référendaire expire le 12 février 2026



Frédéric Piguet, Président
du Conseil municipal 2025-2026